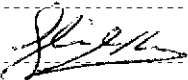
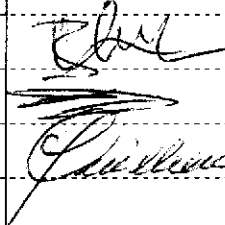


RAPPORT

AU CONSEIL COMMUNAL

*de la Commission nommée pour l'examen du préavis n°51/2019
relatif au Plan d'affectation « Les Vernes »*

	Séances		Emoluments	Signatures
	06.12			
Rapporteur : M. ECOFFEY Florian	X			
Membres : M. ALMEIDA Sergio	X			
M. BLANC Thierry	X			
M. DORMOND Lionel	X			
M. GUILLEMIN Jean-Claude	X			
Suppléant : -				

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission nommée s'est réunie le vendredi 6 décembre afin d'étudier le préavis n°51/2019 relatif au Plan d'affectation « Les Vernes ». Cette séance s'est tenue en présence de M. Christophe Lanz, Syndic. La commission tient à le remercier pour sa disponibilité, ainsi que pour les précisions apportées au présent préavis. Elle tient également à souligner l'investissement considérable en temps et en énergie engagé par la Municipalité dans ce dossier.

Lorsque les automobilistes rejoignent Roche depuis le lac, les premières images sont celles de la vaste zone des Vernes. Un premier aperçu de notre Commune, aujourd'hui, pas très flatteur, constitué de quelques industries, de friches et de dépôts de matériaux en tout genre. Depuis l'abandon de la cimenterie, force est d'admettre que ce périmètre a évolué sans logique cohérente, ni plan d'aménagement adapté. Ce constat, sans doute fait par de nombreuses personnes, occupe également la Municipalité depuis bientôt 10 ans. Durant toutes ces années, la Municipalité a travaillé cette problématique et développé le plan d'affectation « Les Vernes » ; objet du présent préavis.

Bien que le besoin de repenser l'organisation de ce secteur semble évident, l'accouchement de ce document cadre ne s'est pas réalisé sans embûche. La commission ne reviendra pas sur l'historique

complet du dossier, mais tient à préciser que le résultat final est le fruit d'intenses négociations avec les propriétaires privés et les multiples organes cantonaux compétents. Le Plan d'affectation soumis récemment à l'enquête publique correspond donc à un réglage fin et délicat des innombrables paramètres de ce dossier. Afin d'éviter de remettre en cause l'ensemble de la procédure, la commission estime qu'il est essentiel, lors du présent préavis, de ne pas retoucher les documents constituant ce Plan d'affectation. Ayant eu l'aval du Canton, ayant passé sans gros souci l'écueil de l'enquête publique et ayant fait l'objet de communications régulières au Conseil communal, la commission vous encourage à accepter la totalité du Plan d'affectation « Les Vernes », soient le règlement, le plan et les annexes.

Le dossier a surmonté de nombreux obstacles et il en reste encore, en particulier avec la nouvelle tendance de gérer les zones d'activités par des plans directeurs intercommunaux. La commission est donc convaincue qu'il faut aller de l'avant rapidement et sans attendre que de nouveaux obstacles ne surviennent.

Concernant l'opposition partielle de Monsieur Gaël Rubechi, la commission a débattu des enjeux de mobilité sur la Route des Vernes. Elle comprend et partage les préoccupations de l'opposant, en particulier par rapport au trafic de poids lourds. Elle soutient cependant la Municipalité dans sa volonté de traiter cette problématique par des mesures de police et non par la modification du règlement du Plan d'affectation. Les outils à disposition de la Municipalité nous semble suffisants et la volonté exprimée dans le règlement de développer les accès en très grande majorité depuis la route cantonale est claire. La commission souhaite toutefois que la problématique du trafic lourd sur la Route des Vernes soit mieux mise en évidence dans la réponse de la Municipalité à l'opposant. Elle propose donc de compléter cette réponse de la manière suivante :

Au point 7 (opposition), paragraphe "proposition de réponse de la Municipalité, dernière phrase

[...] La Municipalité s'engage à restreindre la circulation, en particulier pour le trafic lourd, sur la route des Vernes, [...]

Cette petite modification nous semble judicieuse et permet de donner une impulsion plus marquée sans toucher au Plan d'affectation en lui-même.

Finalement, et en conclusion de son rapport, la commission encourage la Municipalité à poursuivre son excellent travail sur ce dossier. Elle invite également cette dernière à suivre avec attention la mise en œuvre de ce Plan d'affectation afin que ce périmètre offre, dans le futur, une image plus accueillante de notre Commune.

En conséquence, la commission vous invite à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

vu le préavis n°51/2019 de la Municipalité au Conseil communal relatif au Plan d'affectation « Les Vernes » ;

ouï le rapport de la Commission chargée de l'examen de cet objet;

considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour;

décide :

1. De lever l'opposition partielle de Monsieur Gaëf Rubechi ;
2. D'approuver la réponse à l'opposant, en la complétant comme suit : [...] *La Municipalité s'engage à restreindre la circulation, en particulier pour le trafic lourd, sur la route des Vernes, [...]* ;
3. D'adopter le plan d'affectation « Les Vernes » ainsi que son règlement et ses annexes.

Ont signé :

Sergio Almeida



Thierry Blanc



Lionel Dormond



Florian Ecoffey



Jean-Claude Guillemain